



N° 782
7-11-2007

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Grève unitaire

Fonction publique et éducation

Le 20 novembre



Budget

Missions, statuts

Salaires

Services publics

Retraites

Emplois

Campagne d'opinion

GAGNER L'OPINION : C'EST POSSIBLE !

Parents, enseignants, lycéens, étudiants et militants pédagogiques, ce sont au total 16 organisations * qui ont décidé de mener campagne avec un matériel commun (tract et lettre au Président) sur le thème : « Améliorer le service public d'éducation, la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent ! ». C'est une des ripostes unitaires que chaque organisation, dont le SNEP, a maintenant la responsabilité de faire vivre pour démystifier la politique de casse du service public d'enseignement qui est entreprise par le gouvernement. Egalité des chances, ambition-réussite, polémiques publiques sur les méthodes d'enseignement ne sont qu'un rideau de fumé destiné à masquer un volume sans précédent de suppressions de postes, une diminution de l'offre d'enseignement, la libéralisation de la carte scolaire, la concurrence entre établissements,...

L'école, les enfants, les jeunes méritent mieux que cela. Les organisations signataires veulent d'autres choix, un autre budget, une autre politique éducative pour aider réellement les élèves en difficultés dès la maternelle, pour combattre les inégalités, pour former les enseignants en conséquence, pour offrir à la jeunesse et au pays un avenir plus positif. A ce jour, la lettre commune au Président de la République a recueilli 22 300 signatures : il est possible d'en avoir plus, beaucoup plus ! Dès la rentrée des congés de Toussaint, organisons, avec nos partenaires syndicaux, la FCPE et, dans les lycées, avec la FIDL et l'UNL, une grande campagne de signatures et de distributions de tracts à la sortie des établissements et dans tous les lieux publics.

Engageons par ce biais le dialogue avec la population ; préparons l'opinion publique à être massivement à nos côtés le 20 novembre et dans toutes les luttes à venir. Les enseignants d'EPS ont montré leur savoir faire en recueillant 450000 signatures il y a 2 ans : on renouvelle l'exploit ?

Martine LE FERRAND

*Cé, CEMEA, CRAP-Cahiers pédagogiques, FAEN, FCPE, FERC-CGT, FIDL, FRANCAS, FSU, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, SGEN CFDT, UNEF, UNL, UNSA education.

Edito

Le 20 novembre, dans l'unité, pour peser !

Le premier ministre l'a affirmé avec cynisme, l'avenir des services publics pour lui, c'est « moins de services, moins de personnels, moins d'Etat », et première conséquence : la suppression de 22 000 emplois dans le projet de budget 2008 !

Nous serons en grève, ensemble, comme fonctionnaires, le 20 novembre, car nous estimons, nous, que favoriser les solidarités, développer et rénover fonction publique et services publics, améliorer les conditions de travail et de vie des personnels, avec des emplois statutaires, cela correspond à l'intérêt de la population. C'est par exemple un service public d'éducation assurant la réussite de tous les jeunes, ayant les moyens de n'en laisser aucun sur le bord de la route, avec les mêmes exigences sur tout le territoire.

Notre action est bien éloignée du caractère défensif et corporatif que ne vont pas manquer de lui affubler gouvernement et médias. Résistons ensemble à cette pression.

Une telle exigence nécessite bien entendu des budgets à la hauteur, des personnels stables, bien formés, bien rémunérés, disposant de statuts et de garanties collectives permettant indépendance et qualité du service rendu.

C'est d'ailleurs cette conception particulière de l'intérêt général que le gouvernement issu du Conseil National de la Résistance a portée, dans une période où la France était bien moins riche qu'actuellement, pour la création de la fonction publique, des services publics, de la protection sociale, que nous envie le monde entier. Ne laissons pas casser ces acquis au nom d'un pseudo modernisme, d'une pseudo réforme qui n'ont pour axes que concurrence, individualisme, remplacement des solidarités collectives par le chacun pour soi et surtout le « chacun selon ses moyens » !

L'enjeu est de taille. La puissante grève du 18 dans le secteur des transports montre que les capacités de mobilisation sont grandes et que rien n'est écrit d'avance pour le gouvernement.

Ensemble faisons de la campagne d'opinion unitaire et de la grève du 20 novembre, un important temps fort revendicatif, montrant notre détermination au gouvernement, et pesant pour la prise en compte de nos propositions.

Serge CHABROL
Secrétaire général
27 octobre 2007



SOMMAIRE

- Édito p. 2
- Sport et EPS p. 5
- Campagne d'opinion p. 2
- Commission Pochard p. 6
- Interview de Serge Chabrol p. 3-4
- Pouvoir d'achat p. 6-7
- Accompagnement éducatif p. 5
- Postes, emplois p. 6-7

Le bulletin interroge Serge Chabrol, secrétaire général du SNEP

Deux mois après la rentrée, où en sont l'EPS et le sport scolaire ?

Nous sommes dans une situation paradoxale : le Président de la République a déclaré vouloir développer la place du « sport à l'école ». C'est, d'une part, un choix personnel dont il faut analyser les ressorts et les limites et d'autre part le résultat des luttes, des pressions sur les politiques et auprès de l'opinion que nous menons depuis des années. Mais certaines propositions qui en découlent sont porteuses de lourdes ambiguïtés.

La décision d'abroger le décret de Robien et de revenir à la situation « ante » pour le sport scolaire et la coordination est le résultat direct des luttes menées l'an passé (75% de grévistes en EPS le 18 décembre 2006 !). Il a fallu et il faut encore batailler dans bien des endroits pour obtenir le retour au forfait de 3 h d'AS dans le service hebdomadaire ! Par ailleurs, la décision d'ajouter un 8^{ème} pilier « sport » au socle commun nous donne a posteriori raison lorsque nous disions que les « questions d'EPS » n'étaient pas suffisamment prises en compte dans le socle.

Mais le gouvernement refuse d'entendre notre demande de traduire « plus de sport à l'école » par « plus d'EPS obligatoire pour tous les élèves et plus de sport scolaire ». Il ne propose, pour le second degré, que le volet « pratique sportive » de l'accompagnement éducatif qui, tout en répondant à une demande sociale, pose de multiples problèmes (voir analyses du SNEP dans ses bulletins et sur son site).

Enfin, le nombre de postes au CAPEPS 2008, que nous ne connaissons pas encore, sera significatif de la volonté réelle du gouvernement de répondre aux besoins. La décision de supprimer, toutes disciplines confondues, 9 700 postes dans le second degré au budget, dont 3 000 emplois de stagiaires, nous fait craindre le pire.

Et dans le secteur sport ?

L'intégration des questions sport au ministère de la Santé n'a pas donné, sur le budget, les résultats promis par N. Sarkozy-candidat. Moins de 800 millions sur le double promis ! En clair, moins

que ces dernières années... A côté de cela, une tentation de réduire l'activité physique à la santé et donc, d'éclipser les efforts pour développer les APS.

Se dessine la partition suivante : à l'Etat le sport de haut niveau, guidant sa marchandisation, et gardant quelques responsabilités de type administrativo-réglementaires ; aux collectivités locales et aux familles de financer le sport pour tous.



Entre les deux orientations, des personnels déboussolés. Au final, de sérieuses régressions plus que des innovations.

Est-ce là le résultat d'une politique plus générale ?

Nous sommes confrontés à une volonté de transformer profondément la société, sous prétexte de « rupture », et de « réforme », maîtres mots de N. Sarkozy.

Les acquis sociaux obtenus par les luttes sont remis en cause dans tous les domaines : services publics, assurance maladie, retraite, droit du travail, etc. La solidarité collective est présentée comme un concept ringard. Le « top » serait l'individualisme, la responsabilisation – culpabilisation, la mise en concurrence.

Peux-tu nous donner des exemples ?

Ce sont les franchises médicales, le démantèle-

ment de la fonction publique et des garanties des personnels, la réduction du périmètre de l'Etat, des cartes hospitalière et judiciaire, mais aussi l'évolution de la fonction publique et des services publics : le fameux « moins de services, moins de personnels, moins d'Etat » de F. Fillon pour définir l'avenir !

Des décisions sont déjà prises, des projets sont avancés dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP). Mais c'est aussi l'axe sur lequel la commission Pochard semble travailler concernant le métier d'enseignant.

Peux-tu préciser ?

Lorsque nous posons, devant cette commission, nos exigences et propositions pour faire évoluer le métier d'enseignant (qu'est-ce que le cœur du métier, quelle prise en compte du travail collectif, de la pénibilité, quelle formation, quels services, quelle revalorisation ? Etc.), la commission répond : bivalence, contrat liant le fonctionnaire à l'établissement, autonomie des établissements, évaluation par le chef d'établissement et en fonction des progrès des élèves, suppression des concours de recrutement, etc. (voir site).

On semble bien loin du thème affiché et plus proche d'une réorientation du fonctionnement du système.

Dans cette situation, que fait le syndicat ?

De multiples chantiers sont ouverts, avec des propositions ministérielles très inquiétantes. Nous participons aux réunions en contestant ces orientations et en portant nos revendications. Mais cela se fait actuellement sans le rapport de force indispensable pour peser dans le sens de la prise en compte de nos propositions. C'est pourquoi la mobilisation de la profession, avec le soutien de l'opinion, est urgente.

Le pouvoir est-il si fort qu'il veut le paraître ?

Il reste fort par manque de mobilisations et par la faiblesse actuelle de l'opposition politique, mais la décision du président de la république d'abroger

le décret de Robien montre sa sensibilité au rapport des forces. Le vote de certaines réformes comme celle des universités, à la « va-vite », pendant les vacances, l'autoritarisme sur certains dossiers (voir les rapports de Rachida Dati avec la magistrature) ne sont pas des signes de force.

Les sondages mettent en évidence une baisse importante de crédibilité des propositions du pouvoir et de sa capacité à répondre aux préoccupations de la population.

Ses propres députés mènent des frondes sur certains dossiers.

La multiplication des scandales touchant certains des proches soutiens du pouvoir (dirigeants du MEDEF, de l'UIMM, d'EADS, ...) le fragilisent.

Pour autant, ces contestations, aussi nombreuses soient-elles, n'indiquent pas un discrédit fondamental de ce gouvernement.

D'autant que les mouvements revendicatifs se développent ...

Effectivement. Ce sont ceux contre les franchises médicales et pour le droit à la santé des 29 septembre et 13 octobre, la semaine unitaire d'actions des retraités du 15 au 20 octobre, les protestations contre les tests ADN et la nouvelle loi sur l'immigration.

C'est l'énorme mobilisation du 18 octobre, plus importante qu'en 1995, dans les transports, mais aussi à l'énergie et dans d'autres secteurs, notamment contre la réforme des régimes spéciaux de retraite.

Le SNEP et la FSU avaient appelé à une journée d'action ce 18, sur nos revendications (pouvoir d'achat, emploi, services publics, statuts, retraite), pouvant aller jusqu'à la grève ; ce qui a été le cas dans une quarantaine de sections départementales FSU et/ou SNEP. Cela a constitué une première réaction dans le secteur de l'éducation.

Doit-on l'analyser comme significatif d'une capacité de mobilisation renforcée ?

Sans doute : 73% des grévistes chez les cheminots, 60% à la RATP, plus de 50% à EDF et GDF, etc., cela pèse !

Cela nous laisse espérer une forte mobilisation dans la fonction publique le 20 novembre, notamment à l'éducation. D'autant que l'appel à la grève est largement unitaire avec les 7 fédérations de

fonctionnaires : CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, CFTC, (seule la CGC manque, à ce jour, à l'appel).

La FSU et ses syndicats porteront dans l'action leurs revendications pour :

- le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et l'ouverture immédiate de négociations salariales ;
- un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics ;



● la préservation et l'amélioration du statut de la fonction publique et l'indépendance des personnels ;

● la défense de nos retraites et du code des pensions ;

● un service public de qualité et de proximité répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

Les enseignants d'EPS et professeurs de sport auront à porter, dans ce cadre et en faisant le lien avec les enjeux plus généraux, leurs préoccupations et propositions pour le service public de l'EPS et du sport scolaire et pour le service public du sport.

La situation est grave et nécessite une mobilisation d'ampleur ?

Tout à fait. Nous devons, tous ensemble, montrer au pouvoir (président de la république, gouvernement et majorité parlementaire) que nous contestons leur politique et que leur programme électoral ne leur donne pas un blanc-seing pour 5 ans. Il nous faut mettre en évidence que les valeurs que nous portons (d'entraide, de solidarité, ...), les propositions que nous faisons, les revendications que nous exprimons, sont soutenues par les personnels concernés et la population manifeste des signes de soutien incontestables.

Cela nécessite la réussite du 20 novembre, jour du vote du budget à l'Assemblée, mais aussi d'intégrer ce temps fort dans une campagne d'opinion sur les questions des services publics et d'éducation. Du matériel unitaire a été élaboré, utilisons-le autour de nous, participons aux initiatives de diffusion prévues, interpellons les élus, notamment les députés et sénateurs qui débattent et se prononcent sur le budget, sur les orientations pour la fonction publique, les services publics, les retraites, ...

Et après le 20 ?

Nous sommes engagés dans une action qui va devoir durer, avec une campagne d'opinion permanente, des temps forts, des initiatives diversifiées. Le 20 et autour du 20, nous appelons les collègues à participer aux réunions pour discuter collectivement des suites de l'action. Cela avec des soucis qui peuvent parfois apparaître contradictoires : la recherche de l'unité intersyndicale, la clarté sur les plates-formes et la recherche d'alliances dans la population. Est posée également la

question des solidarités et des jonctions entre des luttes diversifiées mais qui ont des liens forts en termes de logique et d'enjeux (services publics, fonction publique, régimes spéciaux de retraite, travailleurs du privé, sans papiers, etc.).

A ce jour, 26 octobre, par exemple, nous ne connaissons pas l'évolution du conflit dans les transports sur les régimes spéciaux et le service public.

Mais il reste indispensable, et cela pèsera pour la suite, d'être le plus nombreux possible en grève le 20 et dans les manifestations ! L'enjeu est là !

Le sport pour tous les élèves, c'est l'EPS et le sport scolaire !

En lançant l'accompagnement éducatif dans le même temps où il supprime massivement des postes d'enseignants (3 000 pour financer 1,1 million d'HSE au titre de l'accompagnement éducatif), le gouvernement confirme son renoncement à l'objectif de la réussite de tous.

Moins de cours, moins de professeurs dans les collèges et lycées, moins de service public d'éducation, c'est le credo du gouvernement. Simultanément, l'accompagnement éducatif est présenté comme une aide à la réussite, mais chaque observateur attentif relève déjà les limites de ce « bricolage local », même s'il bénéficie d'un financement outrageusement élevé. En choisissant l'aléatoire du péri-scolaire – forcément réservé à quelques uns, les chanceux ou les volontaires – tout en annonçant moins d'école, c'est le service public d'éducation qu'on met en cause.

La pratique sportive, axe de l'accompagnement éducatif

Que penser, dans ce contexte, de la place de la pratique sportive comme un des trois axes de cet accompagnement éducatif, réservé aux collèges de l'éducation prioritaire cette année, avant d'être étendu à tous les collèges à la rentrée 2008 ?

Le SNEP a toujours soutenu l'objectif d'une réelle démocratisation de l'accès à la pratique des APSA.

A ce titre, le dispositif d'accompagnement éducatif pourrait être un élément intéressant de ce processus, s'il n'était traversé par cette triple ambiguïté :

- c'est une « école après l'école » qui se construit au détriment de l'école.

- il est destiné aux élèves volontaires, mais pas partout, et sous des formes très différentes selon les initiatives ou les ressources locales (avec notamment les problèmes d'installations sportives). Ceux qui en auraient le plus besoin risquent fort de ne pas en profiter.

- les enseignants d'EPS sont sollicités, mais « en plus » de leur service. Que devient la notion de « forfait AS/UNSS » dans un tel cadre ? Pourquoi accepter de « travailler plus pour gagner plus », alors que des étudiants qualifiés ne sont pas recrutés ?

La pratique physique et sportive est une composante naturelle d'une formation équilibrée de tous les jeunes, filles et garçons. Elle est en même temps une voie originale de réussite pour un certain nombre d'élèves. C'est d'abord à travers une

EPS obligatoire, dont les moyens horaires et matériels devraient être renforcés, que se joue la démocratisation de cette pratique. C'est ensuite un sport scolaire de qualité qui doit être offert à tous, dans chaque collège, lycée et LP. C'est enfin un certain nombre de dispositifs qui peuvent concourir à répondre à une demande multiforme : options EPS, sections sportives scolaires, ateliers de pratiques sportives.

Sans doute, la circulaire précise-t-elle que « les activités sportives prendront appui notamment sur les possibilités offertes localement par les associations sportives et tout particulièrement l'association sportive du collège ». Mais il est évident que le cadre de l'accompagnement éducatif n'est pas celui du sport scolaire : quid de la licence ? de la cotisation ? du certificat médical ? des rencontres et compétitions du mercredi ? La réponse à ces questions ne doit pas être l'acceptation de la dénaturation du sport scolaire. Avec les enseignants d'EPS, le SNEP y veillera.

Michel FOUQUET

Sport et EPS : Des combats communs

Regardons de près les options que défend N. Sarkozy sur la question sportive ; elles nous intéressent tant elles cherchent à s'articuler avec d'autres choix qui risquent, à terme, de vider nos objectifs scolaires d'un quelconque intérêt.

Ce retour sur les « fondamentaux » (1) de l'éducation n'est pas anodin. Nous avons eu l'époque de la loi Fillon qui fixait le cadre du socle commun ; nous sommes à l'étape de sa mise en œuvre. Les attermolements à mettre en place le 8^{ème} pilier, consacré à la part de la formation physique dans la formation générale, l'engouement ministériel pour l'accompagnement éducatif et, maintenant, le recentrage, la clarification et l'annonce que le retrait d'emploi dans l'Education nationale sera massif dans les années à venir, doit nous faire prendre très au sérieux ce délestage généralisé du service public d'éducation au profit des collectivités et autres acteurs sociaux.

Nous l'avons déjà dit. Le budget des sports 2008 est volontairement maintenu à sa portion congrue en même temps qu'il inaugure une double stratégie : d'une part, renforcer les moyens au sport de haut niveau dans la perspective de le voir jouer un rôle de représentation nationale, tout en contrôlant, là où c'est possible, sa conjonction avec les milieux

économiques. Rappelons que le cabinet de B. Laporte comprend un conseiller chargé du financement privé du sport (!). D'autre part, se dégager du sport pour tous, peu vendable publiquement, coûtant cher et aux « résultats » peu assurés. Le budget 2008 sabre dans cette action. Les effets de cette stratégie seront rapidement évidents, les collectivités locales paieront ainsi que les familles.

Pourtant, la question démocratique essentielle est bien l'accès de toutes les couches de la population à la variété des pratiques. Il y a échec patent sur cette question. Une enquête de la FNOMS, montre clairement le décrochage des quartiers ZUS (2) dans la prise de licence sportive, comme nous le savons des filles. Comme pour l'école, dans ces domaines, il n'y aura pas de progrès sensibles sans mobilisation conséquente des moyens. Et là n'est que volonté politique. Prenons l'exemple des riches ; la loi dite « TEPA », rendant les riches plus riches (cadeau de 15 milliards à quelques dizaines de milliers de personnes), a été votée dans la foulée de l'élection présidentielle. Ici, pour 30 à 35 millions d'individus, 22 millions (oui, vous avez bien lu, 22 millions) sont consacrés dans le projet de budget 2008 au sport pour le plus grand nombre. En

clair, ces moyens ne vont pas enrayer l'échec de la démocratisation du sport, mieux même, ils l'entre-tiendront. Connaissant cette difficulté, l'accompagnement éducatif cherche à colmater cette brèche tout en préparant le délestage de l'école de cette discipline. Le fond de cette démarche gouvernementale est le refus conscient, organisé, de la culture de tous, tout en prenant des dispositions susceptibles de se rallier une partie de l'opinion soit parce qu'elle partage ses options soit qu'elle n'en voit pas la portée destructrice. Nous voyons bien que le gouvernement cherche à s'assurer l'appui des fédérations sportives, appui volontaire de leur part ou contraint en ayant recours aux pressions financières (chantage aux subventions).

Sachons que cette lutte va être longue et qu'elle va nécessiter un travail d'explication et de conviction auprès de tous les acteurs concernés : parents, jeunes, clubs sportifs et défenseurs de l'école et du sport.

Jean LAFONTAN

1) Après de Robien, X. Darcos revient à l'assaut sur un schéma simpliste : les « fondamentaux » à l'école et l'animation à côté.

2) ZUS : zone urbaine sensible

Peser de tout notre poids pour l'avenir de notre métier

La commission présidée par M. Pochard doit réfléchir au métier d'enseignant.

Comme nous l'avons exprimé dans un précédent bulletin, le SNEP a rappelé aux membres de cette commission qu'il rejette le statu-quo et leur a explicité les revendications que les enseignants estiment indispensables de satisfaire. Y apporter une réponse positive serait ouvrir une voie sérieuse contribuant à résoudre le malaise actuel. Ne doit-on pas considérer comme un des fondements de notre métier la participation des enseignants d'EPS à l'animation du sport scolaire ?

Est-il injuste que le service des enseignants d'EPS incluant le forfait de 3 heures indivisibles pour l'animation de l'AS soit aligné sur celui des autres corps du second degré ?

Est-ce contraire à l'intérêt de nos élèves que de revendiquer une formation initiale au niveau masters et un recrutement par concours garantissant les mêmes droits pour tous les candidats ?

Ne doit-on pas mieux répondre aux besoins de formation des élèves en réduisant le nombre d'heures de cours des enseignants pour leur permettre, notamment, d'aider davantage les élèves en difficulté, de mieux se consacrer au travail en équipe, en reconnaissant et en accordant le droit à la formation continue ... ?

Ne doit-on pas reconnaître que l'exercice du métier en établissement difficile doit se traduire par des allègements du temps de présence devant élèves, par des effectifs de classe réduits mais aussi par des mesures spécifiques en matière de droit à la retraite, de déroulement de carrière ou encore de salaire ?

Est-il acceptable que les enseignants assument de plus en plus de tâches qui ne relèvent pas directement de l'exercice du métier ? N'est-il pas urgent de faire la part des choses et de réimplanter les postes de surveillants, d'infirmières, d'assistantes sociales, de CPE, de COPsy, etc., dont nos établissements manquent cruellement aujourd'hui ?

N'est-il pas temps de reconnaître, dans les textes, la pénibilité du métier d'enseignant d'EPS, l'allongement du congé de maternité et de se pencher sérieusement sur l'amélioration des fins de carrière, la reconnaissance de maladies professionnelles, etc. ?

La commission ne semble pas vouloir nous entendre ni mesurer l'ampleur du malaise des enseignants. Face à nos arguments elle ne répond pas mais évoque l'assouplissement du système actuel par le renforcement de l'autonomie des établissements avec un chef d'établisse-

ment doté de super pouvoirs. Elle parle de contrat, d'évaluation des enseignants par le chef d'établissement en fonction des progrès des élèves, d'éclatement des maxima horaire des enseignants ainsi que de bivalence ou encore d'abandon du recrutement par concours.

Sans l'évoquer directement, la commission laisse entendre que l'existence du statut actuel (des enseignants) n'est pas compatible avec ses réflexions. Bref, elle entend proposer, pour les enseignants, les aspects que nous contestons dans la réforme prévue de la fonction publique et de l'Etat.

Nous devons contraindre la commission et le gouvernement à nous écouter et, surtout, à nous entendre ! L'année qui s'engage sera déterminante pour l'avenir du métier d'enseignant et particulièrement celui d'enseignant d'EPS. La commission n'aurait pas de projet tout prêt, dit son rapporteur ... Le gouvernement attend son rapport avant de préciser ses intentions.

Indiquons-leur le sens de ce que nous souhaitons. Il nous revient de montrer notre détermination dans la presse, dans les médias, dans la rue ! Ne laissons pas les uns et les autres décider sans nous !

Bernard CHARLIER



Une nouvelle bai

Eric Woerth a réuni les organisations de fonctionnaires pour leur annoncer des mesures dérisoires décidées unilatéralement par le gouvernement.

Ce dernier a évoqué un contexte budgétaire particulièrement difficile, et présenté l'alternative : des mesures générales particulièrement faibles ou des mesures ciblées et concrètes. Il a choisi ces dernières.

Des mesures dérisoires, qui concernent peu de fonctionnaires et qui consistent à rémunérer une partie du travail déjà réalisé.

Quatre mesures ont été annoncées, les deux premières au nom de l'équité, les deux autres dans le cadre du renforcement du «travailler plus pour gagner plus» :

- extension de l'indemnité de fin de corps aux fins de grade : il s'agit de l'indemnité de 700 euros accordée aux agents de catégorie A qui stagnent depuis trois ans à l'indice terminal de leur corps (25000 agents concernés).

Emplois et postes :

Plus de départ en retraite que de recrutements.

Pour 2007, seulement 400 postes au CAPEPS externe alors que la DPE évalue les départs en retraite aux alentours de 1300. Un différentiel prévisible de 900 personnes qui s'ajoute donc aux années antérieures et qui porte à 2000 collègues en moins en trois ans !

A cette rentrée, ce sont 460 moyens de remplacement et plus de 250 postes en établissement qui ont été supprimés. Cela se traduit par :

- des dégradations des conditions de travail et d'offre de formation pour les élèves : augmentations du nombre d'élèves par classe, suppressions d'options, de classes sportives, de dédoublement en natation...
- des dégradations des conditions de travail et d'emploi pour les enseignants : augmentation des postes éclatés, rationalisation et rentabilisation du système des remplacements (élargissement des zones...) et des personnels (diminution des TZR), auto remplacement des titulaires,
- un déficit en personnels, nécessitant l'embauche de non titulaires, essentiellement des

se du pouvoir d'achat programmée

- Pour l'hospitalière : il s'agit de rémunérer une partie soit 30% des heures supplémentaires déjà réalisées et non rattrapées ou non payées.
- Pour les fonctionnaires bénéficiant d'un compte épargne temps (CET), exemple les professeurs de sport, possibilité de se faire payer 4 jours de RTT prélevés sur le CET au taux de 125 euros par jour pour la catégorie A, pour la catégorie B 80 euros et 60 euros pour les C (140 000 agents pourraient être concernés).

102 millions d'euros dans le projet de budget 2008 pour le programme du second degré public, soit 21 euros en moyenne pour chacun des enseignants.

- Pour les agents de catégorie B, possibilité pour ceux qui sont au-delà de l'indice 380 de faire des HS qui seraient payées. Non seulement ces mesures ne concernent

qu'une minorité de fonctionnaires mais de plus, il s'agit en réalité de leur payer leur dû. Les agents hospitaliers vont être contents d'ap-

14 milliards d'euros par an représente le volume de cadeaux fiscaux accordés aux plus fortunés

prendre qu'une partie seulement de leur travail supplémentaire va être payé ; **des mesures qui entérinent une nouvelle baisse du pouvoir d'achat.**

Ces annonces programment de fait, une nouvelle baisse du pouvoir d'achat, puisqu'au titre de l'année 2007 et compte-tenu de l'inflation aucune revalorisation de la valeur du point d'indice n'a été enregistrée. Elle s'ajoute au 6% et plus des pertes accumulées depuis 2000. Le ministre a même osé affirmer que les 0,8 % octroyés en février 2007 l'avaient été au titre de

2007 alors qu'il s'agissait d'un rattrapage sur 2006.

Un déni de dialogue social

Ces mesures confirment le refus de ce gouvernement de répondre aux demandes des organisations syndicales de fonctionnaires d'ouvrir de réelles négociations pour les salaires.

400 millions d'euros, c'est le coût que représente pour l'état l'attribution des nouvelles heures supplémentaires défiscalisées soit en moyenne 80 euros par enseignant.

Elles confortent l'appel des fédérations de fonctionnaires de faire du 20 novembre une puissante journée de grève et de manifestations.

Dominique DELIGNY

stoppons l'hémorragie !

vacataires et malgré cela des remplacements ne sont pas assurés ... Donc des difficultés d'investissement au sein des établissements, du travail en équipe, voire de démotivation pour les enseignants.

C'est donc la réussite de tous les élèves et la professionnalité des enseignants qui sont remises en cause.

Pour 2008 le projet de budget prévoit la suppression de 9700 emplois pour le 2nd degré public, reflet de l'orientation gouvernementale du « *Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat* », notamment moins 3000 emplois de stagiaires (toutes disciplines) avec comme conséquence une diminution d'autant du volume de recrutement aux concours 2008 et moins 3500 emplois transformés en HSA. Le « travailler plus »

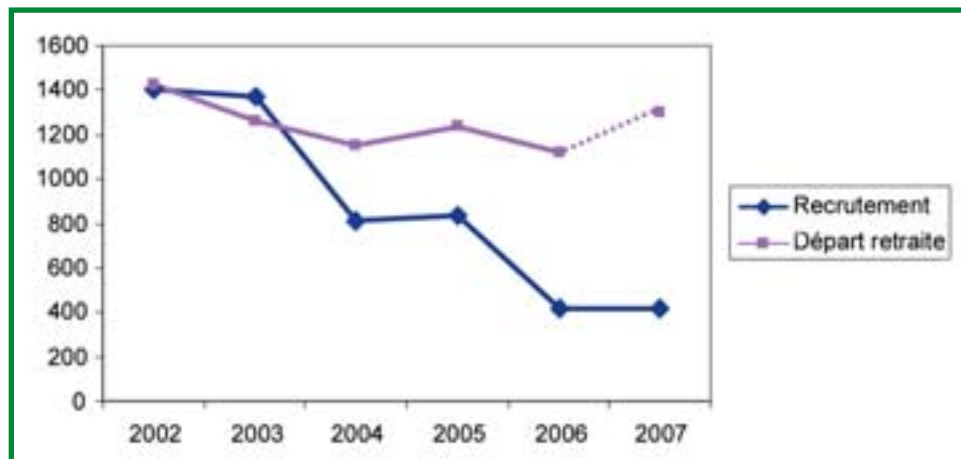
se traduira par moins de créations d'emplois et de recrutements pour les jeunes générations et la mise au chômage des précaires. C'est aussi une diminution des possibilités de mobilité pour les personnels.

Pour l'éducation nationale à force de rentabiliser, de réduire le nombre de personnels, le pouvoir s'attaque à l'offre même de formation proposée aux élèves, ainsi qu'aux rythmes scolaires, au service et au statut des enseignants.

Pour la qualité, l'efficacité et la continuité du service public, pour la réussite de tous les jeunes, pour des conditions de travail améliorées, pour une nouvelle étape de développement de l'EPS et d'un sport scolaire rénové et démocratisé, **il faut créer des emplois et recruter en plus grand nombre des personnels titulaires qualifiés.**

C'est la responsabilité de chacun et de tous d'agir dans ce sens dans son établissement et de réussir, ensemble, l'étape du 20 avec les parents et l'opinion publique pour imposer au gouvernement d'autres choix.

Anne GALMICHE





Mon banquier est encore au lycée !

Paul, 35 ans, professeur de maths est l'un de vos Délégués Départementaux de la CASDEN Banque Populaire. Qui mieux qu'un enseignant peut vous conseiller ?

Née de la volonté des enseignants, créée et gérée par eux, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Parce qu'elle vous connaît, la CASDEN Banque Populaire vous propose des crédits et produits d'épargne spécifiquement adaptés à vos besoins.

Plus de 50 000 nouveaux Sociétaires la rejoignent chaque année. Animée par vos collègues présents dans plus de 100 Délégations Départementales et par des Correspondants d'Établissements Scolaires, elle a noué un partenariat avec les Banques Populaires pour vous apporter un service bancaire complet de proximité.



La Banque de l'Éducation

Pour découvrir tous vos avantages :

- contactez votre Délégation Départementale CASDEN ou l'agence Banque Populaire de votre choix
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr
- ou par téléphone, CASDEN Direct
au 0 826 824 400 (0,152 euro TTC/mn)